

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 12 juillet 2024

**Délibération n° 2024-065
Séance du 11 juillet 2024**

JOP 2024 – Protocole transactionnel
avec la SOCAREN – Siphon sous la
Marne

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 2 juillet 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le protocole transactionnel avec la société publique locale d'aménagement, de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN) dans le cadre de l'occupation, par le SIAAP, des parcelles nécessaires aux travaux de réalisation du siphon sous la Marne,

Vu le projet de protocole,

Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Approuve le protocole transactionnel avec la SOCAREN pour réparer les préjudices subis par la SOCAREN du fait l'occupation par le SIAAP des parcelles situées dans le périmètre de l'écoquartier de l'Île de la Marne à Noisy-le-Grand.
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

